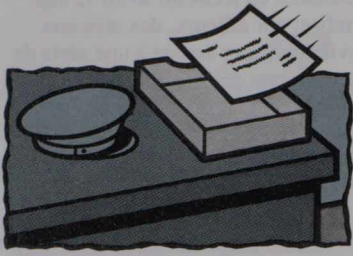


CHRONIQUE DE LA DÉFENSE



La mise en oeuvre du Livre blanc

■ L'un des principaux points énoncés dans le Livre blanc est passé largement inaperçu dans le débat sur les sous-marins nucléaires; il concerne le réexamen annuel de la politique de défense. Dans les faits, le gouvernement a établi un budget quinquennal «perpétuel» pour la défense («perpétuel», parce que chaque réexamen annuel actualise le plan de défense et le projette sur les cinq années suivantes). Il reste à établir dans quelle mesure l'évaluation annuelle et le plan quinquennal correspondront aux propositions articulées dans le Livre blanc.

M. Perrin Beatty a précisé dans le courant de l'été que le premier réexamen, prévu pour la rentrée mais de toute évidence retardé par les discussions qui se poursuivent au Cabinet sur les incidences budgétaires, comporterait notamment une demande d'autorisation en vue de l'achat d'un second lot de frégates. Selon le Ministre, la somme demandée serait en sus du seuil de croissance réelle de 2 p. 100 promis dans le Livre blanc. Le second lot de six frégates et les nouveaux hélicoptères (qui constituent un volet essentiel du programme des frégates) pourraient coûter dans les dix milliards de dollars. Mais lorsqu'il étudiera la demande, le Cabinet devra aussi approuver un plan de dépenses quinquennal pour la défense, dans lequel l'achat de sous-marins nucléaires figure au premier plan. Durant l'été, le Ministre a déclaré que le choix d'un modèle de sous-marin serait arrêté au début de 1988, date qu'on a depuis reportée au printemps. Quant à la phase de définition du projet, qui aboutira à la sélection du principal entrepreneur canadien, elle commencera environ un an plus tard.

Combien la réalisation du plan de défense coûtera-t-elle? Tout semble indiquer que la mise en oeuvre des propositions formulées dans le Livre blanc exigerait une croissance réelle de 5 p. 100 pendant quinze ans. Or, le Livre blanc donnait à entendre que la nouvelle politique supposerait une croissance réelle de 2 p. 100 seulement, avec quelques à-coups pour les programmes spéciaux. Le Cabinet se trouve donc aux prises avec une question fondamentale dont la portée va au-delà d'une simple décision concernant le second lot de frégates. Dès lors se pose la question suivante: le réexamen annuel doit-il modifier les dispositions du Livre blanc à la lumière des réalités financières, ou ne fait-il que définir le cadre quinquennal dans lequel sont mises en oeuvre les propositions énoncées dans le Livre blanc?

Les sous-marins nucléaires

■ L'avenir du programme d'acquisition de sous-marins nucléaires s'annonce houleux. Outre que les deux partis d'opposition ont menacé de l'abolir advenant leur victoire aux prochaines élections, les coups de semonce tirés par M. Charles Bennett, membre du Congrès américain, dont on sait qu'il est très lié avec la *US Navy*, portent à croire que le Congrès réclamera peut-être un examen du transfert de technologie dont le Canada pourrait bénéficier (le sous-marin britannique de la classe *Trafalgar* utilise une unité de propulsion nucléaire dérivée de technologies américaines datant des années 1950). Que le gouvernement Reagan approuve ou non le marché, de dire M. Bennett, le Congrès pourrait invoquer son droit d'approuver le transfert. Bien que la Maison-Blanche affiche une neutralité étudiée face à la question, des observateurs avisés affirment que la Marine américaine désapprouve plutôt le projet, préférant de loin que le Canada appuie les efforts alliés tendant à garantir la supériorité navale dans l'Atlantique-Nord, où la principale lacune des forces américaines est au chapitre des frégates et des destroyers.

Le coût des sous-marins demeure un point contentieux. Il semblerait que le MDN estime maintenant à

huit milliards de dollars le coût total, chiffre qui pourrait se révéler nettement inférieur au coût final si le gouvernement s'en tient à son projet initial d'acheter dix à douze sous-marins.

En revanche, le Canada n'est pas le seul pays à ressentir le besoin de se doter de sous-marins nucléaires. Le Brésil vient de reconnaître qu'il est prêt, grâce à son programme de recherches navales, de posséder la technologie nécessaire à la réalisation d'un système de propulsion nucléaire pour sous-marins. La marine brésilienne prévoit construire son premier sous-marin dès le milieu des années 1990, période qui coïnciderait avec l'entrée en service des sous-marins canadiens. Mais à la différence du programme nucléaire civil brésilien, conduit en collaboration avec l'Allemagne de l'Ouest, le programme naval de sous-marins

nucléaires n'est pas assujéti aux exigences relatives aux garanties, de sorte que le Brésil ne permettra pas aux inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique d'en surveiller le déroulement.

Le CF-18

■ Les «tribulations» du CF-18 ont mis en évidence, une fois de plus, la prodigieuse complexité et le coût exorbitant des systèmes d'armes modernes. Mis à part les écrasements récents, l'appareil est en proie à de nombreuses difficultés techniques: citons notamment la fatigue accélérée à hauteur des cloisons, les inquiétudes que suscite le moteur, et le manque de fiabilité persistant du système de navigation par inertie. L'attrition du CF-18 n'était pourtant pas inattendue, malgré les accidents, et le contrat initial passé avec la

NOUVELLES DE L'OTAN

Coopération franco-allemande

■ Dans le cadre de l'exercice «Cheeky Sparrow», qui s'est déroulé à la mi-septembre, 20 000 soldats français de la Force de réaction rapide (FAR) ont fait mouvement pour renforcer le IIe Corps d'armée allemand avant d'être relayés par le IIe Corps français, basé en permanence dans le sud de l'Allemagne. L'exercice a été très utile sur le plan pratique, car il est toujours difficile de faire manoeuvrer ensemble deux armées employant des équipements, des procédures et des modalités d'entretien différents; il avait par ailleurs une dimension politique. En effet, les Forces françaises relevaient du IIe Corps allemand, tandis qu'aux échelons inférieurs, des unités de l'un et l'autre pays ont été combinées et placées sous les ordres de commandants français et allemands. «Cheeky Sparrow» est venu renforcer le principe politique déclaré que «les deux pays constituent une zone de sécurité commune».

À l'issue des manoeuvres, les deux gouvernements ont annoncé la création d'un Conseil de défense bilatéral en insistant sur la compatibilité de ce genre d'organes avec la structure multilatérale de l'OTAN. D'autres pays européens n'en étaient pas si sûrs: invitée à participer, l'Italie a répondu qu'elle préférerait agir à l'intérieur de la structure multilatérale et promouvoir la coopération américano-européenne plutôt que des arrangements intra-européens.

Au lendemain de la conclusion de l'Accord sur les FNI

■ Alors même que les deux grands progressaient péniblement vers un accord sur les FNI, le Conseil de l'OTAN s'est réuni en Californie pour étudier les incidences militaires du retrait des Pershing II et des missiles de croisière à charge nucléaire. Pour compenser le retrait des missiles de l'Alliance, d'aucuns ont proposé de recourir davantage aux missiles de croisière nucléaires portés par navires ou sous-marins, engins qui ne sont pas visés par l'Accord, et d'utiliser des missiles de croisière air-sol véhiculés par des avions qui, basés en Europe, ne sont donc pas assujétis aux dispositions des accords SALT.